

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6632>



Non aux formations imposées le mercredi après-midi !

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -



Publication date: mardi 28 novembre 2023

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

A la demande des collègues d'un collège de la Côte d'Or le SNES-FSU 21 a rédigé un courrier pour protester contre des convocations d'équipes disciplinaires à une formation obligatoire le mercredi après-midi. N'hésitez pas à contacter la section départementale si vous êtes confronté-es à la même situation afin d'être accompagné-es dans vos démarches.

Vous trouverez ci-dessous une version anonymisée de ce courrier.

Mesdames, Messieurs, les Inspecteurs Pédagogiques de XXX

S/c de M/Mme, chef d'établissement,

La section départementale du SNES-FSU a été saisie par des collègues désignés pour un stage "Intitulé du stage" mercredi XXXX de 14h à 17h, à LIEU DU STAGE.

Les collègues concerné-es ne sont pas en mesure de se rendre à ce stage, qui remet en cause leur organisation personnelle, familiale ou professionnelle.

Le SNES-FSU s'oppose aux stages se déroulant hors temps de face à face pédagogique, et ce stage du mercredi après-midi est particulièrement défavorable aux femmes, alors même que l'académie de Dijon travaille sur un plan d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

C'est pourquoi nous vous demandons qu'aucune retenue sur salaire ne soit effectuée pour les collègues, hommes ou femmes, n'ayant pu se rendre à ce stage l'après-midi.

Nous connaissons les directives du ministère concernant la formation continue, mais nous vous demandons de continuer à organiser les stages sur des temps de face à face pédagogique, comme vous l'avez fait pour certaines formations.

Soyez assuré-es, Mesdames, Messieurs, de notre dévouement au service public de l'Éducation nationale.

Respectueusement,

Le secrétariat du SNES- FSU 21